

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 mars 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Adrien DEBEVER, 1^{er} adjoint.

Présents : 20 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :
6 M. Laurent PEYRONDET, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
M. Alain BERTRAND, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 1
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N° DL16032022-07 : Constitution d'un groupement de commandes pour l'équipement de dispositifs de mesure de la fréquentation et remontée d'informations sur les plages de Lacanau, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Carcans et la Teste-de-Buch

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

Depuis 2020, les trois communes de Lacanau, du Porge et de Lège Cap Ferret sont engagées, dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le GIP Littoral, dans une étude prospective visant à définir une « stratégie d'accueil sur les plages proches de la Métropole ».

Ces communes ont toutes engagées des démarches de réaménagement durable de leurs plages qui leur ont permis d'apporter des réponses opérationnelles sur les plans de l'accueil, de la préservation des sites, de la gestion environnementale ou encore d'une meilleure prise en compte des activités qui se déploient sur leurs sites. Mais ces programmes n'ont pas permis de traiter de manière suffisante les questions d'accessibilité et notamment le lien avec le bassin émetteur de la Métropole.

Sur certains secteurs, et à certains moments de l'année, les niveaux de fréquentation interrogent la capacité d'accueil des espaces naturels et la capacité des collectivités locales à poursuivre un accueil de qualité. L'objectif de l'étude « stratégie d'accueil sur les plages proches de la Métropole » de 2020-2021 a été d'une part de déterminer de grands principes d'intervention sur ces sites et d'autre part de se doter d'une feuille de route opérationnelle. L'enjeu également était de coconstruire cette feuille de route en portant de larges temps de concertation avec les usagers et les acteurs locaux. Au terme de cette étude, les trois communes avec le GIP Littoral et les partenaires ont validé une feuille de route autour de quatre grands axes de travail :

- 1/ Se doter d'une capacité de mesure de flux pour informer et piloter
- 2/ Répondre aux pressions et accompagner les évolutions par la construction partenariale des alternatives en matière d'offre
- 3/ Planifier les nouvelles offres de mobilités pour faciliter et fluidifier l'accès et préserver l'environnement
- 4/ Anticiper les besoins en matière de nouvelle offre de plage en portant et en incarnant une image nouvelle des plages

Dès l'été 2021, les 3 communes ont souhaité travailler autour de l'axe 1 pour recueillir de la donnée de fréquentation des plages et arrivées aux plages afin d'objectiver les notions d'affluence et de sur-fréquentation.

Dans cette perspective, elles ont souhaité réaliser une première étape d'expérimentation qui a conduit à mettre en œuvre un dispositif de comptage et de remontée d'informations. Le retour de l'expérimentation est synthétisé dans le rapport final de l'étude « Stratégie d'accueil des Plages de Gironde proches de la Métropole ».

Le comité de pilotage final de la Stratégie Plages a conclu sur la nécessité d'engager les suites opérationnelles et la mise en œuvre d'une partie du programme d'actions en 2022.

Aujourd'hui, les trois communes, rejoints par les communes de Carcans, de l'ONF (pour le secteur des plages de La Teste de Buch) souhaitent poursuivre le travail.

Dans un souci de cohérence technique, et afin de réaliser des économies d'échelle, les communes et le coordonnateur le GIP Littoral décident de constituer un groupement de commandes ayant pour objet l'équipement de dispositifs de mesure de la fréquentation et remontée d'informations sur les différents sites de plages.

La convention constitutive du groupement de commandes fixe ses modalités de fonctionnement et définit le rôle tant de son coordonnateur que de ses membres.

Les membres du groupement décident de mener conjointement les opérations de passation des marchés publics ayant pour objet l'équipement de dispositifs de mesure de la fréquentation et remontée

d'informations sur les différents sites de plages. Chaque membre se charge en son nom propre et pour son propre compte de signer un acte d'engagement avec le/les candidat(s) retenu(s). Chaque membre se charge en son nom propre et pour son propre compte de l'exécution de son marché.
Par ailleurs, le GIP Littoral, coordonnateur de la démarche, pourra solliciter des subventions pour le compte des membres du groupement. Ces subventions seront ensuite reversées aux membres du groupement.

Vu la convention constitutive du GIP Littoral Aquitain, approuvée par arrêté du Préfet de la Région Aquitaine en date du 16 octobre 2006,

Vu la modification de la convention constitutive du GIP Littoral Aquitain, approuvée par arrêté du Préfet de la région Aquitaine en date du 29 septembre 2010,

Vu la délibération n°19.11 du Conseil d'Administration du GIP Littoral du 15 octobre 2019 autorisant le Président du GIP Littoral à signer toutes conventions permettant de mettre en œuvre l'action « Stratégie d'accueil des plages de Gironde soumises à pression métropolitaine » ;

Vu la délibération n°DL28112019-09 du Conseil Municipal de Lacanau du 28 novembre 2019 portant sur le conventionnement avec le GIP Littoral pour la réalisation d'une étude prospective relative à la définition d'une stratégie d'accueil sur les plages de Gironde soumises à pression métropolitaine

Vu la délibération n°DL05072021-15 du Conseil Municipal de Lacanau du 05 juillet 2021 adoptant un avenant à la convention « stratégie d'accueil sur les plages de Gironde soumises à la pression métropolitaine » avec le GIP Littoral

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 8 mars 2022 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADHERE au groupement de commandes pour l'équipement de dispositifs de mesure de la fréquentation et remontée d'informations sur les plages de Lacanau, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Carcans et la Teste-de-Buch

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sans sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

22 MARS 2022

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

22 MARS 2022

